



La politique du générique en mal de remèdes...

C'est sous le nom de « Place des génériques dans la prescription (1) », que l'Académie Nationale de Médecine (France) vient de publier un rapport très intéressant sur ces médicaments.

Bien que l'apport des génériques dans l'amélioration de l'accès aux médicaments soit sans équivoque, les réticences de certains professionnels de la santé ne leur permettent pas de prendre la part du marché qui devrait être la leur, et ce en dépit de toutes les garanties apportées par les instances officielles.

Le rapport de l'Académie a relaté des expériences cliniques qui ont révélé une efficacité moindre de certains génériques par rapport au princeps, c'est notamment le cas de la vancomycine injectable (2) et le Targocid(3).

De son côté, La Commission nationale de pharmacovigilance (France) qui a conclu à l'absence de problèmes de sécurité particuliers, liés à l'utilisation des médicaments génériques, attire l'attention sur les difficultés qui peuvent surgir lors de la substitution de princeps ayant une fenêtre thérapeutique étroite tels que le valproate, l'acide valproïque, la lamotrigine, la thyroxine, etc. (4)

Même si ces cas particuliers ne puissent en aucun cas remettre en question l'efficacité des génériques, elles expliquent en partie la réticence de certains professionnels de la santé à prescrire ces médicaments bon marché.

Au Maroc, les médicaments génériques représentent 90% des médicaments consommés dans le secteur public, alors qu'ils ne dépassent guère les 30% dans le secteur privé. Les médecins de ce secteur pourraient prescrire davantage de génériques si des études de bioéquivalence sont exigées lors de la mise sur le marché de tout nouveau médicament générique, exception faite des médicaments exemptés de ces études.

Le pharmacien d'officine peut jouer un rôle capital dans la promotion du médicament générique, mais pour cela il doit bénéficier du droit de substitution, mais aussi d'une compensation financière, car une substitution massive risque de le mettre en difficulté économique. Plus que ça, eu égard aux prix très bas de certains génériques, seules des marges arrières conséquentes lui permettraient de préserver son maigre revenu.

De leur côté, les médecins marocains pourraient eux aussi, aspirer à une forme de compensation, et pourquoi pas une prime à l'image de celle qui est versée aux médecins français signataires du contrat d'amélioration des pratiques individuelles (CAPI). Cette prime est versée annuellement aux généralistes qui se conforment aux différentes recommandations des caisses d'assurance maladie.

Notre pays a aujourd'hui besoin d'avoir une vraie politique d'amélioration de l'accès aux soins et en particulier aux médicaments. L'expérience et le dynamisme du nouveau ministre de la santé devraient y contribuer. Mais sans l'implication de tous les intervenants du secteur, tout en veillant à préserver les intérêts de tout un chacun, les marocains continueront à attendre désespérément de pouvoir bénéficier de leur droit légitime à la santé, droit que leur octroie, par ailleurs, la nouvelle constitution...

Abderrahim Derraji

PHARMANEWS N°123 - 20 FÉVRIER 2012

(1) <http://www.academie-medecine.fr/>

(2) Omar VESGA et coll. : VEGA O, AGUDELO M, SALAZAR BE-Generic Vancomycin products fail in vivo despite being pharmaceutical equivalents of the Innovator. *Antimicrob Agents Chemother*, 2010; 54: 3271-3279.)

(3) FUJIMURA S, FUSE K, TAKANE H et al.-Antibacterial effect of brand-name teicoplanin (Targocide) and generic products against clinical isolates of methicillin-resistant staphylococcus aureus. *J Infect Chemother*, 2011 ; 17 : 30-33.

(4) AGENCE FRANCAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS DE SANTÉ Commission nationale de pharmacovigilance-Compte rendu de la réunion du 16 mai 2006 in www.afssaps.fr.